

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Conseil Départemental de
l'Ariège (09)
Hôtel du Département
5 - 7 rue du Cap de la Ville
09001 FOIX CEDEX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Conseil Départemental de l'Ariège (09), Christine TEQUI, Présidente, Hôtel du Département 5 - 7 rue du Cap de la Ville, 09001 FOIX CEDEX, FRANCE. Tel : +33 561020909. E-mail : smarches@ariège.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <https://www.marches-securises.fr>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

Reprise des travaux et finalisation de la procédure d'Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR) dans un périmètre d'aménagement foncier sur la commune de Dun, avec extensions sur Pradettes et Limbrassac. Marché de géomètre.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71241000

Lieu d'exécution

Territoire de la Commune de DUN avec extension sur le Territoire des Communes de PRADETTES et LIMBRASSAC 09600 DUN
Code NUTS : FR

Caractéristiques principales

Prestations d'aménagement foncier faisant référence aux instructions techniques et réglementaires des articles L.124-5 à L.124-8 et R.124-13 à R.124-20 du Code rural et de la pêche maritime.

Le marché est divisé en 4 phases techniques définies comme suit avec leur délai d'exécution :

Phase n°1 : Reprise et vérification des travaux effectués : 6 mois maximum

Phase n°2 : Établissement du projet d'Échanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux et présentation du projet en Commission Départementale d'Aménagement Foncier : 12 mois maximum

Phase n°3 : Établissement des documents définitifs et clôture de l'opération : 6 mois maximum

Phase n°4 : Suivi, corrections et assistance aux services (DDFIP, SPF, Conseil Départemental) : 12 mois maximum

Durée du marché : 36 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Type de marché

Services : Services de conseil en gestion et services connexes

Type de procédure

Procédure adaptée

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Non

Des variantes seront prises en considération : Non

L'avis implique un marché public.

Division en lots : Non

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)

01 septembre 2021

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 25 juin 2021 - 17:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Budget départemental, mandat administratif à 30 jours

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Aucune forme de groupement n'est imposée par le Pouvoir Adjudicateur

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non****Conditions propres aux marchés de services****La prestation est réservée à une profession particulière : Oui**

Géomètre-expert agréé en aménagement foncier (cf. Chapitre I page 4 du CCTP)

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat****Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant

qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Autre justificatif / Commentaire :

Autre justificatif :

Conformément à l'article L.121-16 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la préparation et l'exécution des opérations d'aménagement foncier tels que les échanges et cessions d'immeubles ruraux sont mises en oeuvre par des géomètres-expert agréés en aménagement foncier, inscrits sur la liste des géomètres-experts, établie par le Ministre chargé de l'Agriculture ou autorisés par décision ministérielle à exécuter une option test sur proposition de la commission nationale d'agrément

Extrait de l'inscription au RCS (K ou k-bis) délivré par les services du greffe du tribunal de commerce, de moins de 3 mois, ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au Répertoire des Métiers.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Valeur technique des prestations 60%

2: Prix des prestations 40%

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

Renseignements complémentaires :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, via la plateforme de dématérialisation de la collectivité avec les trois candidats les mieux classés sur tout ou partie de leur offre.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres non négociées.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 FRANCE. E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. URL : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>.

Organe chargé des procédures de médiation

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux Marchés Publics DREETS Nouvelle Aquitaine-Pôle C 118, cours du Maréchal Juin TSA 10001 33075 BORDEAUX cedex FRANCE. E-mail : na.polec@dreets.gouv.fr. URL : http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contacts/comite_local_bordeaux.pdf.

Date d'envoi du présent avis

26 mai 2021